



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2000/23  
14 avril 2000

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses  
(Dix-huitième session, 3-14 juillet 2000,  
point 5 h) de l'ordre du jour)

**PROJETS D'AMENDEMENTS DIVERS AU RÈGLEMENT TYPE  
SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Peroxydes organiques/matières autoréactives**

**Proposition d'ajouter une matière à la liste des peroxydes organiques  
du paragraphe 2.5.3.2.4**

**Communication de l'expert du Japon**

Il existe une nouvelle formulation de peroxydes organiques, mentionnée ci-après, qui répond aux critères de la rubrique No ONU 3115, type D, comme le montre le rapport d'épreuve annexé. L'agrément pour le transport par mer de ce produit a déjà été octroyé par le Ministère des transports japonais.

Il est donc proposé d'ajouter ce produit à la liste des peroxydes organiques déjà classés du paragraphe 2.5.3.2.4 pour permettre de le transporter dans des conditions appropriées.

**Proposition**

Ajouter la préparation ci-après au tableau des peroxydes organiques déjà classés du paragraphe 2.5.3.2.4 :

**PEROXYDE ORGANIQUE : PEROXYDICARBONATE DE DIISOPROPYLE**

Concentration (%) : 28

Diluant type A (%) : 72

Diluant type B (%) : -

Matières solides inertes (%) : -

Eau (%) : -

Méthode d'emballage : OP7

Température de régulation : - 15

Température critique - 5

Numéro ONU (rubrique générique) : 3115

Risques subsidiaires et observations: -

\* \* \* \* \*